

La LibÃ©ration et au-delÃ : rÃ©citsÃ©grations, purifications, silences

Description

Les images et documents d'archives en lien avec cet article sont exposÃ©s dans la galerie [La LibÃ©ration et aprÃ©s : hommages et silences](#)

TÃ©lÃ©charger

La libÃ©ration de Paris intervient pendant les vacances universitaires le 25 aoÃ»t 1944. Dans les mois qui ont prÃ©cÃ©dÃ©, la facultÃ© de droit de Paris, dont les effectifs s'Ã©levaient encore Ã un peu plus de 7 000 Ã©tudiants et Ã©tudiantes, selon un recensement effectuÃ© en vue du Service du Travail Obligatoire, perÃ§oit les Ã©chos de la crÃ©aute des derniers mois de l'Occupation. Jules Basdevant, professeur de droit international public Ã Paris depuis 1918, jurisconsulte du Quai d'Orsay depuis 1930 jusqu'Ã sa dÃ©mission en 1941, dont les cours de droit des gens ont paru offensants aux autoritÃ©s allemandes, est suspendu, puis mis Ã la retraite d'office par le rÃ©gime de Vichy en mai 1944 pour avoir dÃ©noncÃ© les violations de l'armistice par les Allemands et indisposÃ© l'occupant. Un de ses fils est abattu Ã 17 ans lors d'une opÃ©ration contre le maquis du Morvan. Son gendre, Paul Bastid, professeur de droit public Ã Dijon et rÃ©sistant est recherchÃ© par les Allemands. Gaston Lagarde, agrÃ©gÃ© de droit privÃ© et chargÃ© de cours de droit comparÃ© Ã Paris depuis 1943, est arrÃªtÃ© par les Allemands Ã Rennes en juin 1944, de mÃªme que Paul Durand, ancien docteur en droit de Paris (1931), professeur Ã Nancy, qui est dÃ©portÃ© en Allemagne. En juillet 1944, LÃ©on Mazeaud, qui avait ÃtÃ© agrÃ©gÃ© Ã Paris en 1942 (aprÃ©s un premier poste Ã Grenoble) et titularisÃ© comme professeur de droit commercial en 1944 (dans son dernier cours de juin 1944 il annonce aux Ãtudiants la prochaine rentrÃ©e comme celle de la victoire), est arrÃªtÃ© comme rÃ©sistant, membre du rÃ©seau Alliance, et dÃ©portÃ© dans le « dernier convoi » parti de Paris pour Buchenwald. ? ? ? autre bout du spectre, LÃ©on Gallet, ancien docteur de la facultÃ© de droit de Paris en 1935, est exÃ©cutÃ© par des rÃ©sistants en fÃ©vrier 1944 Ã Grenoble du fait de sa participation Ã la collaboration comme membre du PPF (Parti populaire franÃ§ais) de Jacques Doriot. Les professeurs de la facultÃ© de droit de Paris assistent impuissants Ã ces Ã©vÃ©nements, sous la direction du doyen Georges Ripert, jusqu'Ã ce que les FFI (Forces franÃ§aises de l'intÃ©rieur) viennent l'arrÃªter Ã son domicile le lendemain de la libÃ©ration le 26 aoÃ»t 1944.

Le registre de la facultÃ© de droit conservÃ© aux Archives nationales (cote AJ/16/1803) fait mention d'une assemblÃ©e officieuse des professeurs au cours de laquelle auraient ÃtÃ© critiquÃ©es les conditions de cette arrestation et demandÃ©e la mise en libertÃ© provisoire de Ripert, de mÃªme que celle de Joseph BarthÃ©lemy, lui aussi ancien ministre de Vichy (Ã la Justice de janvier 1941 Ã mars 1943, un des signataires du second statut des juifs et de la loi du 14 aoÃ»t 1941 crÃ©ant les sections spÃ©ciales chargÃ©es de la rÃ©pression contre les rÃ©sistants « communistes et anarchistes ») accusÃ© d'Ã© intelligences avec l'ennemi. « Sans s'immiscer dans le cours de la Justice », les professeurs de la facultÃ© prÃ©sentent Ã la fin du mois d'aoÃ»t cherchent encore Ã dÃ©fendre leur doyen et son implication dans le rÃ©gime de Vichy.

La LibÃ©ration dÃ©voile au grand jour les professeurs rÃ©sistants et les Ã©purÃ©s de 1940-1941. Gabriel Le Bras, qui a jouÃ© un rÃôle de premier plan dans la rÃ©sistance universitaire, participe aux premiÃ¨res rÃ©unions du FNU (Front national universitaire qui fÃ©dÃ©re les universitaires rÃ©sistants) et de la nouvelle direction du CNRS, placÃ©e sous l'autoritÃ© de FrÃ©dÃ©ric Joliot-Curie en septembre 1944, qui entend rompre avec les hommes et la politique de Vichy. Gabriel Le Bras prend la parole dans la cour d'honneur de la Sorbonne pour l'hommage Ã « l'UniversitÃ© martyre » organisÃ© par l'UEP (Union des Ã©tudiants patriotes) et le FNU le 25 novembre 1944 et prononce l'adresse de l'universitÃ© de Paris au gÃ©nÃ©ral de Gaulle, le 22 janvier 1945, qui Ã©voque face Ã l'Ã©cole des rÃ©sistants, la prÃ©sence de « rares transfuges » dans l'universitÃ©. Par arrÃªtÃ©s de RenÃ© Capitant, ministre de l'Ã©ducation nationale, datÃ©s des 2 et 4 octobre 1944, Albert Aftalion (il sera plus tard maintenu dans ses fonctions au-delÃ de 70 ans), RenÃ© Cassin, Henri LÃ©vy-Bruhl et Roger Picard sont rÃ©intÃ©grÃ©s comme professeurs Ã la facultÃ© de droit de Paris Ã la date de leur rÃ©vocation ou de leur mise Ã la retraite d'office (entre septembre 1940 et juin 1941). Toutes les exclusions prononcÃ©es en application de la lÃ©gislation de Vichy (un peu plus de 200 concernaient des universitaires dans toute la France, dont 126 juifs) sont annulÃ©es rÃ©troactivement en application des ordonnances du gouvernement provisoire du 4 juillet 1943, 5 aoÃ»t 1943 et 27 janvier 1944. Dans ces arrÃªtÃ©s d'octobre 1944, il n'est pas fait rÃ©fÃ©rence Ã l'ordonnance du 9 aoÃ»t 1944 sur le rÃ©tablissement de la lÃ©galitÃ© rÃ©publicaine annulant tous les actes de « l'autoritÃ© de fait » du gouvernement de Vichy qui Ã©tablissent ou organisent une discrimination quelconque fondÃ©e sur la qualitÃ© de juif ».

Les Conseils acadÃ©miques d'enquÃªte (CAE) et le Conseil supÃ©rieur d'enquÃªte (CSE), chargÃ©s de mener l'Ã©puration au sein de l'universitÃ©, sont crÃ©Ã©s par une circulaire du 6 octobre 1944 et un arrÃªtÃ© du 26 octobre 1944, conformÃ©ment Ã la volontÃ© de suspendre et d'exclure les fonctionnaires qui ont « favorisÃ© les entreprises de l'ennemi » ou « portÃ© atteinte aux institutions constitutionnelles et aux libertÃ©s fondamentales » (art. 2 de l'ordonnance du 27 juin 1944). Le CSE est prÃ©sidÃ© successivement par deux professeurs de la facultÃ© de droit de Paris : LÃ©on Julliot de La MorandiÃ©re (membre du rÃ©seau Combat) Ã partir du 1^{er} novembre 1944, puis de juin 1946 Ã mars 1947 Pierre Petot (dont Gabriel Le Bras vantera plus tard, dans sa notice nÃ©crologique, l'attitude patriotique, bien que discrÃ©te, pendant l'Occupation).

La premiÃ¨re rÃ©union officielle de la facultÃ© aprÃ¨s la LibÃ©ration a lieu le 7 novembre 1944 sous la prÃ©sidence de RenÃ© Morel qui Ã©tait l'assesseur du doyen Ripert. RenÃ© Cassin et Henri LÃ©vy-Bruhl y sont prÃ©sents ainsi que Robert Le Balle (un des dirigeants du rÃ©seau Orion), Gabriel Le Bras et LÃ©on Julliot de La MorandiÃ©re qui ont participÃ© Ã la RÃ©sistance, aux cÃ´tÃ©s de FranÃ§ois Olivier-Martin, GaÃ¢tan Pirou et AndrÃ© Rouast qui ont, eux, soutenu le rÃ©gime de Vichy. Au nom de la facultÃ© RenÃ© Morel se rÃ©jouit de la LibÃ©ration de la France de l'occupation allemande et de la prÃ©sence dans le gouvernement provisoire de trois professeurs de droit, dont RenÃ© Capitant, « ancien et brillant Ã©tudiant » de la facultÃ© parisienne (les deux autres sont FranÃ§ois de Menthon et AndrÃ© Philip). Ã? l'unanimitÃ© l'assemblÃ©e des professeurs vote une adresse Ã RenÃ© Capitant, ministre de l'Ã©ducation nationale et fils d'Henri Capitant (1865-1937), « l'une des illustrations de la facultÃ© de droit de Paris et de la science juridique franÃ§aise ».

RenÃ© Morel exprime dans la mÃªme sÃ©ance sa joie de voir rÃ©intÃ©grÃ©s « les six professeurs dont la facultÃ© avait Ã©tÃ© privÃ©e si longtemps et qui avaient Ã©tÃ© victimes dÃ©??injustes lois dÃ??exception et de mesures arbitraires ». Il cite les noms dÃ??Aftalion, Basdevant, Cassin, Escarra, LÃ©vy-Bruhl et Picard, mÃ©lant ainsi les quatre professeurs encore vivants parmi les cinq professeurs juifs rÃ©voquÃ©s et ceux dÃ??Escarra, rÃ©voquÃ© en tant que ralliÃ© Ã la France libre, et de Basdevant mis Ã la retraite dÃ??office du fait de son opposition aux Allemands (en signalant la mort de lÃ??un de ses fils « tuÃ© par les Allemands dans des conditions particuliÃ?rement odieuses »). « HÃ©las, ajoute Morel, il manque Ã cette rÃ©union notre regrettÃ© Oualid ». Morel indique quâ??il nâ??y a pas encore de nouvelles du retour de dÃ©portation de LÃ©on Mazeaud. RenÃ© Cassin dit son Ã©motion Ã revenir dans la facultÃ© et, aprÃ¨s que le gÃ©nÃ©ral de Gaulle lâ??a nommÃ© vice-prÃ©sident du Conseil dÃ??Ã?tat, il reÃ§oit les fÃ©licitations pour le « grand honneur » fait Ã la facultÃ©. Les mÃªmes professeurs qui taisaient son nom de 1940 Ã 1944 paraissent dÃ©sormais soutenir le plus haut fonctionnaire de France.

Le 1^{er} dÃ©cembre 1944, lâ??assemblÃ©e des professeurs reÃ§oit une lettre de Georges Ripert, dÃ©tenu en cours dÃ??instruction dÃ??abord Ã Drancy (le lieu dÃ??enfermement des juifs avant lâ??envoi en dÃ©portation) puis Ã Fresnes, qui regrette de ne pouvoir remettre son mandat et participer Ã lâ??Ã©lection de son successeur. Le mÃªme jour Georges Ripert a dÃ©posÃ© une demande de mise en libertÃ© provisoire, dans laquelle il esquisse ses lignes de dÃ©fense fondÃ©es sur la non-participation des secrÃ©taires dÃ??Ã?tat aux dÃ©cisions du Conseil des ministres et sa prÃ©tention dÃ??avoir appliquÃ© les lois dÃ??exclusion « avec un maximum de libÃ©ralisme ». Dans sa lettre Ã ses collÃ?gues, Georges Ripert concÃ?de que ni les maÃ®tres, ni les Ã©lÃ?ves nâ??ont pu « Ã©viter les effets de certaines lois dÃ??ordre politique », euphÃ©risme pour dÃ©signer sans la nommer la lÃ©gislation antisÃ©mitique de Vichy. Mais il affirme que la facultÃ© nâ??a subi aucune atteinte dans le choix de ses nouveaux professeurs ou dans lâ??indÃ©pendance de son enseignement. « Sous lâ??occupation ennemie, des milliers de jeunes gens ont poursuivi leurs Ã©tudes juridiques en toute libertÃ© et la facultÃ© nâ??a souffert aucune intrusion ! Je laisse Ã mon successeur une facultÃ© dont lâ??effectif est accru, oÃ¹ le travail des confÃ©rences a Ã©tÃ© organisÃ©, qui compte des enseignements nouveaux, et dont la situation financiÃ?re est magnifique ». Dans ce discours inouÃ© dÃ??autosatisfaction, qui passe sous silence les persÃ©cutions antisÃ©mitiques ou les interventions des autoritÃ©s allemandes contre Jules Basdevant et la dÃ©portation de LÃ©on Mazeaud, Ripert fait rÃ©férence Ã lâ??affection de ses collÃ?gues et sâ??estime Ãªtre la « victime des luttes politiques entre les FranÃ§ais », en ayant fait lâ??objet dâ??une « arrestation irrÃ©gulÃ?re ».

Dans la mÃªme sÃ©ance, les 37 professeurs prÃ©sents choisissent Ã lâ??unanimitÃ© Jules Basdevant comme doyen lors dâ??un premier scrutin. Ce choix dâ??un des plus anciens professeurs, ayant conseillÃ© le Quai dâ??Orsay avant de dÃ©missionner et dâ??Ãªtre frappÃ© par des mesures (ensuite rapportÃ©es) de suspension et de mise Ã la retraite, est de nature Ã rallier les rÃ©sistants, comme les attentistes et les partisans du rÃ©gime de Vichy. Mais Jules Basdevant refuse la dÃ©signation de ses collÃ?gues tout en les remerciant : il invoque son inexpÃ©rience des charges administratives. Peut-Ãªtre pense-t-il que la facultÃ© de droit de Paris a besoin dâ??un doyen plus reprÃ©sentatif de la RÃ©sistance. Un second scrutin est aussiitÃ©t organisÃ© et sur 40 votants, LÃ©on Julliot de La MorandiÃ?re obtient 27 suffrages, devant Gabriel Le Bras (9 votants), GaÃ«tan Pirou et Georges Scelle (chacun une voix) et deux bulletins blancs. Les professeurs ont mis en tÃªte deux anciens rÃ©sistants, laissant trÃ¨s loin derriÃ?re deux

professeurs qui n'ont guÃ"re protestÃ© contre le rÃ©gime de Vichy. Le nouveau doyen rend hommage Ã RenÃ© Morel, pourtant marquÃ© comme assesseur de Ripert, et regarde vers l'avenir par un discours qui se veut consensuel : la facultÃ© est selon lui « une grande dame, bien Ã©levÃ©e, qui a le souci de causer peu de bruit, de ne pas troubler la quiÃ©tude de ses voisins ».

Cette volontÃ© d'apaisement conduit Ã une trÃ"s grande discrimination dans les registres de la facultÃ© de droit Ã partir de 1945 sur la guerre et l'Ã©puration des professeurs compromis avec Vichy. Joseph BarthÃ©lemy meurt d'un cancer en mai 1945 avant d'avoir pu Ãtre jugÃ©. Georges Ripert est mis en libertÃ© provisoire le 14 fÃ©vrier 1945. Dans l'instruction de son dossier, il est question d'un petit dÃ©jeuner avec Otto Abetz en octobre 1941 auquel participaient aussi Gidel, Maunier et Le Fur. InculpÃ© d'atteinte Ã la sÃ»retÃ© de l'Ãtat, dÃ©fendu par les avocats Jacques Charpentier et FrÃ©dÃ©ric Dupont qui rÃ©digent deux mÃ©moires successifs pour sa dÃ©fense, Georges Ripert est jugÃ© seulement en 1947 par la Haute Cour et fait l'objet d'un non-lieu le 2 mai de cette annÃ©e pour des « services rendus » (mais non spÃ©cifiques) Ã la RÃ©sistance, ce qui provoque l'indignation du prÃ©sident du CSE Olivier Pozzo di Borgo dans son rapport du 20 novembre 1947 au ministre de l'Ã©ducation nationale.

AprÃ"s des hÃ©sitations gouvernementales et de nombreuses interventions en sa faveur de collÃ"gues (mais sans le soutien des professeurs rÃ©sistants Ã l'exception de Julliot de La MorandiÃ"re) ou d'Ã©tudiants, Georges Ripert est admis Ã la retraite le 12 juin 1948, sans avoir fait l'objet d'aucune sanction. Il continue Ã remplir des fonctions Ã©ditoriales dans les revues juridiques et fait l'objet en 1950 d'un volumineux recueil d'hommages de ses collÃ"gues (*Le droit privÃ© franÃ§ais au milieu du xx^e siÃ"cle, Ã©tudes offertes Ã Georges Ripert*, Paris, LGDJ, 1950) qui tait son rÃ©le de 1940 Ã 1944. Gilbert Gidel, qui a Ã©tÃ© recteur de l'acadÃ©mie de Paris de 1941 Ã 1944, n'est finalement pas sanctionnÃ©. FranÃ§ois Olivier-Martin continue son enseignement jusqu'Ã sa retraite en 1951 et siÃ"ge Ã l'Institut jusqu'Ã sa mort en 1952. Sa nÃ©crologie par son Ã©lÃ"ve Gabriel Lepointe (*Revue historique de droit franÃ§ais et Ã©tranger*, 1953, p. 12) fait l'Ã©loge de sa « droiture » lors des sÃ¢ances de la Cour de justice de Riom et l'estime amicale que lui aurait manifestÃ© LÃ©on Blum, traduit comme accusÃ© devant cette juridiction d'exception. Il n'est plus question de mentionner jusqu'aux annÃ©es 1990 la participation de cet historien du droit Ã la justice d'exception du rÃ©gime de Vichy. L'Ã©conomiste Maurice Bouvier-Ajam, qui a jouÃ© un rÃ le de direction dans un institut diffusant les doctrines nazies (l'Institut d'Ã©tudes corporatives et sociales dont Olivier-Martin Ã©tait membre comme Le Fur, trÃ"s compromis dans la collaboration et mort en 1943) et a Ã©tÃ© proche de Marcel DÃ©at et des collaborationnistes, voit son dossier classÃ© sans suite en mars 1945, mais il est exclu de ses fonctions de chargÃ© de cours Ã la facultÃ© de droit de Paris par arrÃtÃ© le 13 mai 1946. RenÃ© Maunier, professeur de lÃ©gislation, d'Ã©conomie et de sociologie coloniales Ã la facultÃ© de droit de Paris est mis Ã la retraite d'office en 1944 du fait de ses liens avec l'occupant, alors qu'Edouard DollÃ©ans est admis Ã la retraite avant d'avoir atteint l'Ãge limite de 70 ans pour les mÃªmes raisons.

Ã la facultÃ© de droit de Paris, comme dans toute la France, la mÃ©moire de la RÃ©sistance tend Ã occulter celle des persÃ©cutions antisÃ©mitiques. Des hommages sont rendus Ã LÃ©on Mazeaud, libÃ©rÃ© du camp de Buchenwald en avril 1945 et devenu le premier prÃ©sident de la

FÃ?dÃ?ration Nationale des DÃ?portÃ?s et InternÃ?s de la RÃ?sistance, et Ã son frÃ?re jumeau Henri Mazeaud, professeur de droit civil Ã Paris depuis 1938, mÃ?daillÃ? de la RÃ?sistance (un des chefs du mouvement Alliance) et officier volontaire dans l'armÃ?e polonaise. Le 10 novembre 1951 est inaugurÃ?e la plaque commÃ?morative en hommage aux Ã?tudiants, Ã?tudiantes, anciens Ã?tudiants de la facultÃ? de droit de Paris morts pendant la guerre. La liste comprend 38 noms de morts pendant la campagne de France de 1939-1940 dont l'agrÃ?gÃ? Jean Plassard (mort de la suite de ses blessures en juillet 1940), 30 anciens Ã?tudiants (comme Guy-Pierre Thorez Ã?tudiant en capacitÃ? au dÃ?but de la guerre) et anciens Ã?tudiants morts pour la France combattante de 1941 Ã 1945, 16 Ã?tudiants et anciens Ã?tudiants tombÃ?s en mission comme membres des Forces FranÃ?aises de l'IntÃ?rieur, 16 fusillÃ?s pour actes de rÃ?sistance (dont Pierre-Antoine Binet, Jean-Claude LÃ?on Chabanne, Jean Gay, Ã?tudiant en droit de 21 ans, fusillÃ? la cascade du Bois de Boulogne dont les cendres ont Ã?tÃ? transfÃ?rÃ?es dans la crypte de la Sorbonne dÃ?diÃ?e aux rÃ?sistants en 1947), 39 Ã?tudiants (dont Jacques AndrÃ? Brach, Jean-Pierre Cornu, Jean-Marie Auguste Dupouy, Guy Flavien Ã?lÃ?ve-ingÃ?nieur de l'Ã?cole centrale, en mÃ?me temps inscrit Ã la facultÃ? de droit, Adolphe-Guy Fontenaille, Volico Leizerowski participant de la manifestation du 11 novembre 1940, arrÃ?tÃ? le 9 janvier 1941, Roger-Nicolas Meunier, Alain-Raoul MossÃ? qui achevait juste sa licence au dÃ?clenchement de la guerre, Jean-EugÃ?ne-Germain NÃ?odÃ?lec, Paul Sagard, Paul Soutumier, FranÃ?ois Jean Touchon, Bernard Arnaud Triboulet, GÃ?rard Henry VergÃ?), Ã?tudiantes (Georgette Berthet Ã?tudiante en licence de 1940 Ã 1944 et rÃ?sistante, Louise RenÃ?e Mayer qui venait juste de terminer sa licence en juillet 1939), anciens Ã?tudiants et anciennes Ã?tudiantes (comme Marie-Nelly Gaston Bloch, Simone ThÃ?rÃ?se Huard) assassinÃ?s en dÃ?portation comme juifs ou rÃ?sistants, auxquels s'ajoutent quatre anciens Ã?tudiants, militaires faits prisonniers et morts en captivitÃ? et cinq anciens Ã?tudiants et anciennes Ã?tudiantes morts dans des bombardements. En tout ce sont 130 noms de victimes de la Seconde Guerre mondiale que la facultÃ? de droit honore Ã l'automne 1951 en prÃ?sence du PrÃ?sident de la RÃ?publique. Dans son discours, le doyen Julliot de La MorandiÃ?e ne parle jamais explicitement des persÃ?cutions antisÃ?mites, de mÃ?me qu'il ne rappelle pas l'exclusion des cinq professeurs juifs de la facultÃ? en 1940-1941.

Le silence s'installe pendant quatre dÃ?cennies sur ces exclusions et persÃ?cutions Ã la facultÃ? de droit, dans une France oÃ? le passÃ? de Vichy « ne passe pas » selon le titre du livre d'Ã?ric Conan et Henry Rousso (1994). Les anciens rÃ?sistants, comme Gabriel Le Bras, comme les anciennes victimes de la lÃ?gislation antisÃ?mite, Ã l'instar de Charles Eisenmann qui a Ã?tÃ? rÃ?voquÃ? de son poste Ã Strasbourg pendant la guerre et est devenu professeur Ã Paris en 1948, gardent le silence sur leurs destinÃ?es personnelles. Les anciens Ã?lÃ?ves et collÃ?gues de Georges Ripert ou de FranÃ?ois Olivier-Martin taisent les compromissions de leur maÃ?tre avec le rÃ?gime. Le sujet reste quasiment tabou dans les facultÃ?s de droit jusqu'au dÃ?but des annÃ?es quatre-vingt-dix. Les travaux des historiens sur le rÃ?gime de Vichy et la nouvelle vision qu'ils apportent alors de sa contribution Ã la dÃ?portation des juifs de France conduisent finalement Ã l'examen de ce qui s'est passÃ? au sein des universitÃ?s, notamment Ã la suite de la thÃ?se de Claude Singer soutenue en 1991 et publiÃ?e en 1992 sous le titre *Vichy, l'universitÃ? et les Juifs*.

AprÃ?s des travaux plus rÃ?cents, menÃ?s plus spÃ?cialement sur la facultÃ? de droit de Paris, cette exposition entend mettre un terme Ã une longue pÃ?riode de silence. Les recherches historiques ne visent pas Ã juger les comportements des contemporains et encore moins Ã

sonder les cÅ?urs de juristes qui ont vÃ©cu cette pÃ©riode et sont aujourdâ??hui tous dÃ©cÃ©dÃ©s. Mais cette exposition contribue, comme lâ??avait voulu RenÃ© Cassin dÃ?s janvier 1945, Ã faire la vÃ©ritÃ© sur ces annÃ©es si noires, y compris Ã lâ??intÃ©rieur de la facultÃ© de droit, Ã nous rappeler les faits de rÃ©sistance et de courage de celles et ceux qui ont combattu lâ??occupant au sacrifice ou au pÃ©ril de leur vie, comme lâ??assassinat au nom dâ??une idÃ©ologie violemment raciste dâ??hommes juifs et de femmes juives qui avaient Ã©tudiÃ© Ã la facultÃ© de droit de Paris. Enfin elle a pour fonction symbolique de rÃ©intÃ©grer dans la mÃ©moire collective de la communautÃ© universitaire dâ??aujourdâ??hui les noms des professeurs exclus de la facultÃ© Ã laquelle ils Ã©taient si fiers dâ??appartenir.

Jean-Louis HalpÃ©rin, professeur dâ??histoire du droit Ã lâ??Ã?cole normale supÃ©rieure â?? PSL

Indications bibliographiques

Audren FrÃ©dÃ©ric, HalpÃ©rin Jean-Louis, *La culture juridique franÃ§aiseâ??: entre mythes et rÃ©alitÃ©sâ??: xix^e??xx^e siÃ¨cles, Â« Biblis Â»*, Paris, CNRS Ã©ditions, 2022.

HalpÃ©rin Jean-Louis (dir.), *Paris, capitale juridique (1804-1950)â??: Ã©tude de socio-histoire sur la FacultÃ© de droit de Paris*, Paris, Ã©ditions Rue dâ??Ulm, 2011.

Rouquet FranÃ§ois, Â«â?Mon cher CollÃ¨gue et Amiâ?Â» Lâ??Ã©puration des universitaires (1940-1953), Â« Histoire Â», Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, <https://doi.org/10.4000/books.pur.103586>.

Singer Claude, *Vichy, lâ??universitÃ© et les Juifsâ??: les silences et la mÃ©moire*, Paris, Les Belles lettres, 1992.

â??, *Lâ??universitÃ© libÃ©rÃ©e, lâ??universitÃ© Ã©puriÃ©e, 1943-1947, Â« Histoire Â»*, Paris, Les Belles lettres, 1997.

Pour citer cet article

HalpÃ©rin Jean-Louis, Â« La LibÃ©ration et au-delÃ : rÃ©intÃ©grations, Ã©purations, silences Â», dans *Exclure, persÃ©cuter, rÃ©intÃ©grer. Des victimes de la lÃ©gislation antisÃ©mitique Ã la facultÃ© de droit de Paris (1940â??1945)* [exposition en ligne]. BibliothÃ©que interuniversitaire Cujas, 2025, <https://expo-victimes-vichy-faculte-droit-paris.bibliothequecujas.fr/la-liberation/>.

Date

01/02/2026